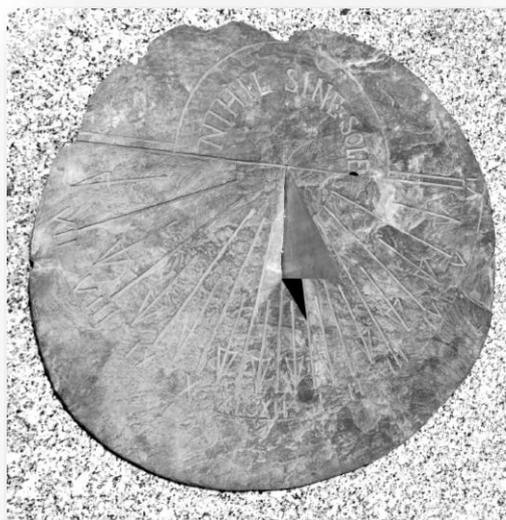


LES ECHOS DE LANDEBIA



Restauration du cadran solaire de l'église de LANDEBIA

Bulletin municipal n ° 8 – Août 2021

Horaires de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Les permanences des élus le samedi matin de 10 h à 12 h.

Rencontre avec le maire sur RDV.

Adresse : 4 rue de la Poste 22130
LANDEBIA

Horaires de la Poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30

Vendredi : 14 h à 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire

Conseil séance du 18 juin 2021

Conseil séance du 16 juillet 2021

Etat Civil

Infos pratiques

Informations communales

Urbanisme

Coordonnées

Mairie de LANDEBIA - 02 96 84 48 31 -

mairie-landebia@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2021 à 20 h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Excusé : Christian LAGRENÉ,

Mélanie DELAMOTTE est la secrétaire de séance.

1. Présentation du conseil municipal des enfants

Le maire présente au conseil municipal Mademoiselle Laura DANIEL qui effectue un stage dans le cadre de ses études à la mairie de LANDÉBIA. Pendant son stage, elle a travaillé sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement d'un conseil municipal des jeunes. Elle a aussi contacté des mairies qui disposent déjà d'un tel conseil pour enrichir sa réflexion. Pour le conseil municipal, elle a présenté dans un diaporama le fruit de ses recherches : tranches d'âge concernées, modalités d'élection des jeunes et modalités possibles de fonctionnement de ce conseil. Les élections pourraient se tenir en septembre 2021 à la mairie de LANDÉBIA. Après échanges sur cette nouvelle instance communale, les conseillers municipaux adoptent le principe de la mise en œuvre de ce conseil municipal des jeunes par 6 voix (4 abstentions).

2. Point de situation sur le budget à mi-année et décision modificative

Section de fonctionnement au 12 juin 2021

Dépenses	BP 2021	Réalisé 2021	Taux
Total	390 732,02 €	150 683,90 €	39 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	
011 - Charges à caractère général	100 278,25 €	39 101,06 €	39 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	129 052,00 €	62 380,27 €	48 %
022 - Dépenses imprévues	9 600,00 €	- €	0 %
023 - Virement à la section d'investissement	21 000,00 €	- €	0 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 996,77 €	- €	0 %
65 - Autres charges de gestion courante	121 795,00 €	46 570,25 €	38 %
66 - Charges financières	6 510,00 €	2 632,32 €	40 %
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	0 %

Recettes	BP 2021	Réalisé 2021	Taux
Total	390 732,02 €	131 004,76 €	34 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	30 000,00 €	30 000,00 €	100 %
013 - Atténuations de charges	500,00 €	- €	0 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 200,00 €	4 391,54 €	33 %
73 - Impôts et taxes	303 087,00 €	93 784,40 €	31 %
74 - Dotations, subventions et participations	29 925,02 €	952,00 €	3 %
75 - Autres produits de gestion courante	6 000,00 €	1 876,82 €	31 %
76 - Produits financiers	20,00 €	- €	0 %
77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €	- €	0 %

Section d'investissement

L'adjoint aux finances a présenté l'état d'avancement des investissements 2021 en séance à l'aide du tableau préparé par Sophie FOUERE. Dans le cadre des travaux de l'épicerie, le coût du chantier Electricité a été augmenté de 30 euros pour le remplacement d'une pièce. Il est donc nécessaire de modifier le montant initial de cet investissement (7 263,81€) pour le porter à 7 293,81€. Cette augmentation de crédits sera prélevée sur le compte Diverses Provisions du budget 2021. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité pour permettre le règlement des factures en instance.

3. Devis pour une tondeuse

Compte tenu de la panne importante sur la tondeuse achetée en 2020, le maire a souhaité que le conseil municipal étudie les propositions d'offres de tondeuse autoportée. Les 12 devis sont présentés par les conseillers municipaux en charge des travaux. Ils émanent des entreprises du secteur : MS Equipement de Lamballe, RM Motoculture d'HILLION, MPS MATIGNON/ QUÉVERT. Le nombre de devis important s'explique par le fait que des entreprises ont présenté plusieurs devis après négociations. Pascal CARO présente les 2 offres qui lui semblent les plus intéressantes selon le rapport qualité/prix (MPS Dinan QUÉVERT et RAM Motoculture HILLION). Comme ces tondeuses ne sont pas homologuées pour circuler sur la chaussée, il est nécessaire d'en retenir une qui puisse être chargée dans la remorque. Compte tenu de ces éléments, le devis le plus intéressant est celui de MPS DINAN-QUÉVERT pour une tondeuse TORO 107 cm avec les rampes d'accès : 3 725 € HT soit 4 470 € TTC. Cet achat est validé par 8 conseillers municipaux (2 abstentions).

Comme cette acquisition n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2021, il est indispensable de prévoir les crédits nécessaires dans la section d'investissement. Comme l'acquisition des jeux pour la cour de l'école a été reportée en 2022 en absence de subventions, le conseil municipal valide d'utiliser ces crédits pour régler l'achat de la tondeuse.

4. Aménagement de l'entrée de la rue du Clos Bignon

Madame GUEGUEN, propriétaire de la maison située 9 Place de l'Eglise a souhaité que la mairie puisse revoir l'entrée de sa cour située à l'arrière de la maison car les locataires ne peuvent plus y accéder en voiture compte tenu du dénivelé. Celui-ci est très important depuis que la chaussée a été refaite en 2008/2009. Madame GUEGUEN précise qu'elle a déjà soulevé ce problème depuis plusieurs années mais que rien n'a été entrepris pour résoudre ce problème. A ce jour, une seule entreprise a proposé la création d'une chicane devant l'entrée de la cour pour élargir le trottoir et pour créer une descente en pente douce – Entreprise COLAS : 6 785,80€ HT soit 8 082,96€ TTC. Mr Dominique TARDY, consulté en amont, avait estimé une modification à minima de l'entrée à environ 2 200€ TTC. Compte tenu du devis reçu, le conseil municipal préfère différer sa décision quand la mairie aura obtenu au moins une seconde proposition.

5. Passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

La nouvelle nomenclature comptable M57 commune aux différents échelons des collectivités locales entrera en vigueur au 1er janvier 2024 (date limite). Pour les communes, cela modifie peu la comptabilité pour les secrétaires de mairie. En accord avec Sophie FOUERE, l'adjoint aux finances propose d'adopter cette nouvelle nomenclature dès le 1^{er} janvier 2022.

6. Devenir de l'ancien terrain de football et des bureaux de l'ancienne mairie

Au cours du conseil municipal du mois d'avril 2021, un point de situation avait été réalisé car ce terrain n'est plus utilisé depuis le 1^{er} janvier 2021. La décision avait été mise en délibéré afin que chaque conseiller municipal puisse réfléchir à l'utilisation de ce terrain : entretien sans investissement, réalisation d'un projet ou vente à un agriculteur. Maintenant, il est nécessaire de se prononcer sur ce point. Pascal CARO se propose d'étudier et de proposer un aménagement avant le 1^{er} janvier 2022. Celui-ci serait réalisé avec des bénévoles. A l'issue des discussions, le projet d'aménagement est retenu par 5 voix (2 abstentions et 3 pour la vente du terrain).

Depuis le transfert de la mairie, les anciens locaux auprès de la salle des fêtes sont restés vacants. Pendant la période hivernale, les employés communaux ont cassé les cloisons entre les 2 anciens secrétariats. Le Maire propose de conserver l'ancien bureau du maire pour le stockage du matériel des associations et de réaliser une grande salle de réunion commune à toutes les associations. Des entreprises vont être sollicitées pour réaliser des devis. Le conseil municipal valide ce principe à l'unanimité.

Pour l'actuelle petite salle de réunion, la conseillère municipale en charge de la gestion de la salle propose une grille de tarifs pour pouvoir louer celle-ci le week-end.

	Particulier de LANDÉBIA	Particulier hors Commune	Associations Communales
Journée ou WE	40 euros	50 euros	Gratuit
Forfait cuisine	+ 30 euros	+ 40 euros	+ 30 euros
Forfait chauffage	+ 10 euros	+ 10 euros	+ 10 euros

Les forfaits vaisselle et casse sont identiques aux forfaits pour la grande salle.

A noter qu'il ne sera pas possible de louer en même temps la petite et la grande salle car il y a des parties communes. Le principe de la location de la petite salle est adopté avec 7 voix (2 contre et 1 abstention).

7. Point sur la campagne anti-ragondins 2020/2021 : dénombrement pour le FGDON 22

Pour cette opération, la commune avait fait appel au FGDON 22 pour mettre en œuvre cette campagne et pour obtenir des cages de piégeage. Le FGDON 22 accepte de prolonger le prêt des cages pour un an mais il souhaite que nous puissions lui remonter les données sur la campagne 2020/2021. Le bilan des prises est de : 37 ragondins, 8 rats musqués et 9 rats. A noter qu'un lièvre et une martre piégés ont été relâchés.

8. Eco-pâturage – Coupe de France des potagers

Le maire informe le conseil municipal qu'une personne lui a fait don d'un bouc nain. Celui-ci a été mis dans l'enclos derrière l'école pour entretenir les espaces verts. De plus, il indique que l'employée communal souhaite s'inscrire avec l'école à la coupe de France des potagers lors de la prochaine année scolaire. Une ½ journée par mois, elle accompagne les enfants pour l'entretien du jardin de l'école. A l'issue des échanges, le conseil municipal valide l'éco pâturage (6 pour, 4 contre) et l'inscription à la coupe de France des potagers (5 pour, 4 contre et 1 abstention). Lors de la conférence des maires de Dinan agglomération le 14 juin 2021, le sujet de l'atlas de la biodiversité a été présenté. Dinan agglomération consacre une enveloppe de 400 000 euros sur 3 ans pour aider 20 communes sélectionnées parmi les 64 que comptent Dinan agglomération. Il est nécessaire de s'inscrire avant le 20 août 2021 pour participer à cette sélection. Le conseil municipal décide de poser la candidature de LANDÉBIA : 5 pour, 3 abstentions et 2 contre.

9. Disponibilité de la salle des fêtes pour une éventuelle reprise des activités des associations en septembre 2021

La campagne de vaccination contre le coronavirus se poursuit afin de tenter d'atteindre l'immunité collective avant la fin de l'année 2021. Il est possible que la situation sanitaire évolue favorablement et que les pouvoirs publics autorisent la reprise des activités des associations à la rentrée de septembre. Compte tenu de ces informations, il est nécessaire de faire le point sur la situation des lieux occupés régulièrement par les associations avant la crise sanitaire : club de l'Espérance, scrabble, amicale des boulistes...

En fonction du protocole sanitaire en vigueur au 1^{er} septembre 2021, les associations pourront reprendre leurs activités dans les locaux habituels de la salle des fêtes dans l'attente de l'aménagement des anciens bureaux de la mairie en salle des associations.

10. Modification n° 1 du PLUIH

Après l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le conseil communautaire de Dinan agglomération, il se trouve qu'il a été nécessaire de préciser certains points ou de modifier des coquilles dans le règlement littéral du PLUI. Il s'agit de l'objet de cette modification n°1 du document initial. Cela n'a pas d'impact sur la teneur du PLUI et aucun impact pour la commune. En conséquence, le conseil municipal approuve cette modification n°1 du PLUI.

11. Questions diverses

- Raccordement ENEDIS pour le logement

Suite à notre demande de raccordement de l'appartement au-dessus de la mairie un prestataire d'ENEDIS et un technicien ENEDIS se sont déplacés pour envisager les travaux à entreprendre. Ils doivent nous communiquer les solutions préconisées. Selon le technicien, l'impact sur le coût des travaux peut se révéler important. La mairie a reçu ce jour l'accusé de réception de la demande de raccordement.

- Balayage des rues

En fin d'année 2020, le conseil municipal a décidé de vendre aux enchères la balayeuse qui ne donnait pas le résultat attendu. Il est donc nécessaire d'envisager les modalités de balayage des rues (nombre de passages par an, choix d'un prestataire). La commune de PLÉVEN fait appel à la société LPS Balayage d'Argentré (53) pour un coût horaire de 90€ HT. Si la prestation est mutualisée avec PLÉVEN, le coût pourrait être de 88€ HT. 2 autres sociétés ont été sollicitées mais elles n'ont pas apporté de réponse à ce jour. Par le passé, la commune faisait appel à l'entreprise BS Balayage pour un coût d'environ 400/500 euros par an. Cette société n'exerce plus son activité en Bretagne et elle a confié sa clientèle à LPS Balayage. A l'unanimité, la commune décide de solliciter l'entreprise LPS Balayage pour réaliser un 1^{er} passage avant l'été. Pour les autres passages (2 ou 3 par an), il sera nécessaire de mutualiser cette prestation avec PLÉVEN et PLUDUNO pour obtenir une meilleure offre.

La séance est levée à 23h45.

Agenda : Prochaines séances du conseil municipal : vendredis 16 juillet et 10 septembre à 20h30

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2021 à 20 h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.
Cédric HALBOT est le secrétaire de séance.

1. Point sur la profession de foi

Le maire souhaite faire un point sur la profession de foi élaborée pour les élections municipales de mars 2020. Il reprend en séance les différents items du programme pour faire un état des lieux :

- ⇒ Améliorer notre quotidien,
- ⇒ La scolarité,
- ⇒ Le tissu économique,
- ⇒ L'environnement et le patrimoine,
- ⇒ L'information

2. Protection sociale complémentaire des agents

Depuis 2012, les collectivités locales ont la possibilité de participer aux frais d'assurance santé ou de prévoyance de leurs employés. Seule condition : les contrats souscrits par les fonctionnaires territoriaux doivent avoir été « labellisés ». Comme son nom le laisse entendre, une mutuelle « labellisée » reçoit un label ou une étiquette de l'Agence de contrôle prudentiel. Cette distinction lui permet d'offrir un service de complémentaire santé répondant à des critères sociaux de solidarité à tous les employés fonctionnaires. Chaque agent rattaché à une collectivité territoriale ou un établissement public a désormais le droit de souscrire un contrat santé auprès de ces mutuelles labellisées, de façon à bénéficier d'une **aide financière** de la part de son employeur.

Dans son avis rendu le 1^{er} juillet 2021, le comité technique du centre de gestion propose aux collectivités territoriales du département de mettre en œuvre cet avantage. Cet avis prévoit le versement par la collectivité locale aux agents concernés d'un montant de 20 euros pour la protection du risque santé et d'un montant de 5 euros pour le contrat prévoyance par mois. Pour la commune de LANDÉBIA, 4 agents seraient susceptibles de bénéficier de ce versement (à la condition que leur régime complémentaire soit labellisé). Le coût maximal serait de 100 euros par mois soit 1 200 euros par an. A noter que les agents du SIRP bénéficient déjà de cette protection sociale complémentaire.

Le conseil municipal doit donc se positionner vis-à-vis de ce nouveau financement. Pour faciliter l'adhésion des agents communaux à un régime complémentaire (maladie ou prévoyance) labellisé, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de suivre l'avis du comité technique départemental et d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget.

3. Tarifs des concessions du cimetière

La mise en place de cavurnes dans le cimetière a entraîné la création d'un nouveau tarif de concession le 6 avril 2019. Pour les concessions en pleine terre et pour les columbariums, les tarifs sont inchangés depuis le 13 août 2009 (installation des 1ers columbariums). Le maire rappelle les tarifs en vigueur à ce jour :

Type de concession	Durée	Montant
Concession en pleine terre	30 ans	100 €
Concession dans un columbarium	15 ans	300 €
Concession dans un cavurne	15 ans	200 €

Le maire indique qu'il a mis ce sujet à l'ordre du jour pour savoir si les conseillers municipaux souhaitent maintenir ou modifier ceux-ci. A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur.

4. Convention pour la compétence assainissement de Dinan agglomération

Dinan agglomération est compétente en matière d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de son service d'assainissement en régie, Dinan agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires, autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels.

Aussi, Dinan agglomération propose de mettre en place une coopération avec la commune par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement. Il est proposé au conseil municipal d'accepter que les agents communaux réalisent les prestations ci-dessous :

⇒ Le service clientèle aux usagers (gestion de la clientèle, facturation),

- ⇒ L'entretien paysager de la station d'épuration (tonte, débroussaillage, taille des haies),
- ⇒ Les analyses hebdomadaires d'autosurveillance,
- ⇒ Le faucardage annuel des roseaux avec désherbage ponctuel des lits,
- ⇒ Le nettoyage du dégrilleur, du panier dégrilleur présent dans le poste de relèvement,
- ⇒ Des interventions ponctuelles (travaux exceptionnels : 20 euros de l'heure) sur demande de Dinan agglomération

En contrepartie, Dinan agglomération prévoit le versement d'une indemnisation pour la commune :

Coût horaire tonte	26 €/h
Coût horaire autres tâches	24,60 €/h
Coût horaire d'un agent technique	20 €/h
Forfait tonte Lagune grand site	1 586 €
Forfait tonte Lagune petit site	975 €
Forfait tonte STEP	585 €
Forfait taille de haies	492 €
Forfait autosurveillance annuel	520 €
Forfait faucardage + désherbage ponctuel des lits	590 €
Forfait nettoyage dégrilleur	1 520 €
Forfait nettoyage panier dégrilleur	780 €

A noter qu'en cas de validation de cette convention, celle-ci prévoit en son article 5 que la commune est responsable, à l'égard de Dinan agglomération et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations ou du non-respect de ses obligations dans le cadre de cette convention. La commune est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance et de souscrire tous les contrats la garantissant contre les risques inhérents à l'utilisation de biens mobiliers, mis à la disposition par Dinan agglomération, nécessaires à l'exercice de la délégation.

Après échanges sur les prestations à réaliser et sur les indemnisations prévues, le conseil municipal de LANDÉBIA refuse de signer cette convention avec Dinan agglomération.

5. Atlas de la biodiversité intercommunale – Désignation des référents

Suite à l'adhésion de la commune de LANDÉBIA à la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité intercommunale (voir conseil municipal du 18 juin 2021), il est nécessaire de désigner un élu référent pour porter celui-ci au niveau local. Pascal CARO accepte de prendre en charge cette fonction.

6. Circulation dans les lotissements communaux

Le maire indique au conseil municipal qu'il est régulièrement saisi de plaintes d'habitants pour des problèmes de vitesse, de non-respect du code de la route et de sécurité. Il précise en outre que le Major Fontaine se propose de venir sur place pour conseiller la municipalité sur les travaux d'aménagement à réaliser à moindre frais pour réduire la vitesse : rue du Clos Bignon, rue du Hautrel, Rue de la Gare et Rue de la Poste. Il ne viendra qu'après la fin des travaux d'effacement des réseaux de la rue du Clos Bignon. 2 conseillères municipales évoquent des refus de priorité à droite dans les lotissements. Le maire précise tout d'abord que chaque conducteur est censé respecter les règles du code de la route et qu'il doit rester maître de son véhicule en toute circonstance. Si des conducteurs/conductrices ne respectent pas d'une manière régulière le code de la route, il faut lui signaler le problème afin qu'il puisse intervenir d'une manière amiable auprès de ceux-ci.

7. Devenir de l'école

A la rentrée scolaire du mois de septembre 2021, l'école de LANDÉBIA va perdre une classe (passage de 3 classes à 2) et le nombre d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de PLÉVEN-LANDÉBIA devrait se situer autour de 75 inscrits dans la meilleure des hypothèses. Cela posera à terme un problème de maintien de l'école à LANDÉBIA. Le maire souhaite mettre en avant toutes les activités réalisées par les élèves à l'école avec les instituteurs et le soutien de l'Amicale des Parents d'Elèves pour inciter les parents de la commune à inscrire leurs enfants : séjour à la montagne une année sur 2, classes vertes/découverte, stages de voile...Le SIRP a réalisé un flyer avec l'aide des instituteurs pour mettre en avant les activités réalisées.

Laëtitia OLIVIER, adjointe aux affaires scolaires, informe les conseillers municipaux des changements qui interviendront lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2021 :

- ⇒ La classe disponible après la fermeture d'une classe sera dédiée à la garderie,
- ⇒ La garderie actuelle servira pour l'aide aux devoirs après la classe,
- ⇒ Les tarifs de la cantine sont maintenus (2,50 €),
- ⇒ Le tarif actuel de la garderie est scindé en 2 tarifs : 1,50 € pour la période de 16 h 30 à 17 h 30 (avec le goûter) et 0,80 € pour la 2^{ème} heure

Pour mettre en œuvre les changements, les employés communaux bénéficieront de l'aide et de l'expertise de l'employé municipal de PLÉVEN (emplacement des tableaux à modifier, agencement des classes et de la garderie).

8. Devis pour une serre

Le maire propose d'acquérir une grande serre pour la commune pour favoriser la production de boutures à l'hiver et de transformer la serre en serre pédagogique pour les enfants de l'école. Il présente au conseil municipal la proposition de la SARL PLESTAN de ST LORMEL pour une serre d'occasion (18m x 7m) sans la bâche pour un montant de 350€ TTC. Pour être opérationnelle, il faudra donc acquérir une bâche et remplacer la bâche de la serre actuelle. Le conseil municipal adopte par 9 voix cet investissement (2 abstentions).

9. Point sur les travaux de l'appartement

Le maire informe les conseillers municipaux en charge des travaux que les locataires de l'appartement au-dessus de la mairie ont signalé qu'une des fenêtres ne fonctionnait pas correctement. De plus, ils souhaiteraient que l'emplacement du jardinet soit bien délimité. Le maire demande aux conseillers municipaux en charge des travaux de voir ce qui peut être fait et de proposer des solutions lors d'un prochain conseil municipal.

10. Questions diverses

- Chiens en divagation

Le maire a été saisi de plaintes par différents habitants de la commune à propos de chiens en divagation et de chiens qui fuguent. Elles émanent de divers quartiers de la commune. Comme il s'agit généralement de gros chiens, cela cause des frayeurs aux habitants. Le maire indique qu'il a déjà rencontré plusieurs propriétaires pour les sensibiliser à ce problème suite à une 1^{ère} plainte. En cas de récurrence, il les convoquera à la mairie. Les chiens dont les propriétaires sont inconnus seront signalés à Chenil service dans le cadre de la convention qui lie la commune avec ce prestataire. Il a chargé la secrétaire de revoir avec Chenil service les conséquences financières d'une éventuelle extension des garanties (horaires d'intervention plus étendus). En effet, il intervient uniquement en journée.

Le maire termine en indiquant que tous les propriétaires d'animaux doivent être bien conscients de la responsabilité qui leur incombe. Il souhaite que cela puisse être repris dans le prochain bulletin municipal.

- Entretien des rues et trottoirs

Le maire informe le conseil qu'il va prendre un arrêté municipal afin que les propriétaires, à l'exclusion des personnes âgées et/ou handicapées, entretiennent le trottoir devant chez eux.

La séance est levée à 22h30.

Agenda :

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 10 septembre à 20h30

Etat civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.



Mariage :

Le 31 juillet 2021, Lambert HELLO, mécanicien domicilié 4 Rue du Clos Bignon et Nadège BRIAND, ouvrière découpe, domiciliée 4 Rue du Clos Bignon.

Un autre mariage a eu lieu début juillet 2021.

Nous adressons toutes nos félicitations aux jeunes mariés.



Naissance :

Le 19 juillet est né à Saint Briec, Sören BARABE, fils de Tom BARABE et de Kathleen QUILLES domiciliés au Fil de l'Épée.

Nous adressons toutes nos félicitations aux nouveaux parents

Décès : Néant

Infos Pratiques

Une adresse mail commune : landebia2020@gmail.com pour les personnes qui veulent s'engager aux côtés du conseil municipal pour le futur de LANDEBIA.

Pour plus d'informations communales et locales, n'hésitez pas à aller voir le compte Facebook de la commune, vous y trouverez toutes sortes d'infos instantanées, les événements communaux, la revue de presse de la commune, des photos...

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée nationale de Défense et de Citoyenneté (JDC).** De plus, sans cette attestation, il est impossible de passer certains examens (permis de conduire...).



Le Secours Populaire, vous connaissez ?



Sur le Pays de Dinan le Secours Populaire est particulièrement actif sur l'aide alimentaire, le jardin solidaire, le vestimentaire, l'accompagnement des personnes et des familles dans leurs démarches et leurs droits (logement, santé, vacances, culture, loisirs, sport, insertion, ...) ou la lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique. En 2020 nous avons distribué plus de 11000 paniers alimentaires et accompagné de nombreuses familles, grâce à l'investissement de 57 bénévoles mais aussi avec l'appui financier ou matériel de particuliers, d'entreprises et de collectivités territoriales.

Le contexte actuel a des répercussions considérables pour les plus démunis et les plus précaires. Si vous vous retrouvez en grande difficulté, n'attendez pas, la porte du Secours Populaire est ouverte et vous y serez toujours reçu avec un sourire et toute notre bienveillance. Par ailleurs tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice, par exemple en participant aux activités bénévoles de notre association ou par des dons financiers ou matériels qui garantissent la continuité de nos actions. La solidarité n'est pas juste une valeur philosophique, construisons-la et faisons-la vivre ensemble !

Secours Populaire du Pays de Dinan - 19, boulevard de Préval 22100 QUÉVERT - 02 96 85 21 50 - spfdinan@orange.fr

Epicerie Solidaire de Beussais

Depuis le mois de juillet 2021, l'épicerie solidaire de BEAUSSAIS SUR MER a mis en place un nouveau service pour se rapprocher des personnes qu'elle aide. Chaque jeudi matin, le camion réfrigéré de l'association vient se stationner sur la place Arthur CADE.



Informations communales

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Elections régionales - 1^{er} tour – 20 juin 2021

Nombre d'inscrits : **354** – Nombre de votants : **152**

Nombre de bulletins blancs + nombre de bulletins nuls : **10** – Nombre d'exprimés : **142**

Mme LE CALLENNEC Isabelle : **24**

Mme DESMARES-POIRRIER Claire : **4**

Mr DAVIET Christophe : **0**

Mr CADALEN Pierre-Yves : **4**

Mr ELAHIAR Kamel : **0**

Mr BURLLOT Thierry : **16**

Mr CHESNAIS-GIRARD Loïg : **28**

Mr CHAUVEL Yves : **0**

Mme HAMON Valérie : **9**

Mr PENNELLE Gilles : **39**

Mr CUEFF Daniel : **7**

Mr MARTIN Joannic : **3**

Mr CABAS David : **8**

Elections régionales - 2^{ème} tour – 27 juin 2021

Nombre d'inscrits : **354** – Nombre de votants : **149**

Nombre de bulletins blancs + nombre de bulletins nuls : **9** – Nombre d'exprimés : **140**

Mme LE CALLENNEC Isabelle : **33**

Mme DESMARES-POIRRIER Claire : **10**

Mr BURLLOT Thierry : **24**

Mr CHESNAIS-GIRARD Loïg : **37**

Mr PENNELLE Gilles : **36**

Elections départementales - 1^{er} tour – 20 juin 2021

Nombre d'inscrits : **354** – Nombre de votants : **152**

Nombre de bulletins blancs + nombre de bulletins nuls : **7** – Nombre d'exprimés : **145**

Mme COTTIN Marie-Christine et Mr DESBOIS Michel : **76**

Mme GILLOT Pascale et Mr MIALHES Philippe : **40**

Mr GELARD Philippe et Mme HERVÉ-GUILLEMOT Estelle : **29**

Elections départementales - 2^{ème} tour – 27 juin 2021

Nombre d'inscrits : **354** – Nombre de votants : **149**

Nombre de bulletins blancs + nombre de bulletins nuls : **13** – Nombre d'exprimés : **136**

Mme COTTIN Marie-Christine et Mr DESBOIS Michel : **89**

Mr GELARD Philippe et Mme HERVÉ-GUILLEMOT Estelle : **47**

Réunion de présentation de l'étude d'incidence de la station d'épuration

Mardi 22 juin 2021, le bureau d'études Nouvelles Technologies Environnementales (NTE) a présenté les résultats de son étude aux représentants de la commune, de Dinan agglomération, de l'Agence de l'Eau et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 22).

En 2016, la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) avait demandé à la commune de LANDÉBIA de réaliser une étude d'incidence de sa station d'épuration car les rejets immédiats en sortie de lagune et à la confluence du ruisseau de la Gare avec le GUÉBRIAND n'étaient pas conformes aux normes attendues. De plus, elle s'interrogeait sur les eaux parasites qui arrivaient dans la station d'épuration. La commune de LANDÉBIA puis Dinan agglomération (transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018) ont missionné la NTE pour réaliser cette étude.



La capacité organique de la station d'épuration était à l'origine de sa construction de 750 Equivalent Habitant. Selon les nouvelles normes, cette capacité est aujourd'hui de 575 Equivalent Habitant. Compte

tenu des données du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de DINAN agglomération, cette capacité reste suffisante pour les 14 prochaines années.

Pour les eaux parasites, l'étude révèle une corrélation entre la pluviométrie et le débit entrant dans la station. Les épisodes pluvieux intenses entraînent des pics de débit. Selon le bureau d'études et les services de Dinan agglomération, cela provient en grande partie de mauvais branchements sur le secteur de l'assainissement collectif : gouttières ou caniveaux raccordés au réseau assainissement collectif par exemple.

L'incidence actuelle de la station sur le milieu récepteur est mauvaise toute l'année sur plusieurs paramètres : composés organiques et oxydables, particules en suspension, composés azotés et phosphorés. Il est donc indispensable d'agir pour améliorer cette situation. Les représentants du bureau d'études expliquent cette situation par le faible débit du ruisseau de la Gare. Aujourd'hui, il serait impossible d'implanter la station d'épuration à cet endroit.



Le bureau d'études a analysé les données issues des différentes mesures pour envisager 4 solutions : mise en place d'aérateurs sur la 1^{ère} lagune, mise en place d'un traitement tertiaire en sortie de lagunage en complément de l'aération sur la 1^{ère} lagune, mise en place d'un traitement type SEPAL et d'un filtre rocheux en sortie de lagunage, mise en place d'un traitement type SEPAL et d'un filtre rocheux en sortie de lagunage + marnage estival dans les lagunes. Comme aucun scénario n'apporte une solution totalement satisfaisante sur le milieu récepteur, le bureau d'études propose une solution compensatoire avec une saulaie d'infiltration.

Pour améliorer la situation sur le milieu récepteur au point de confluence du ruisseau de la Gare et du GUÉBRIAND, le bureau d'études propose de :

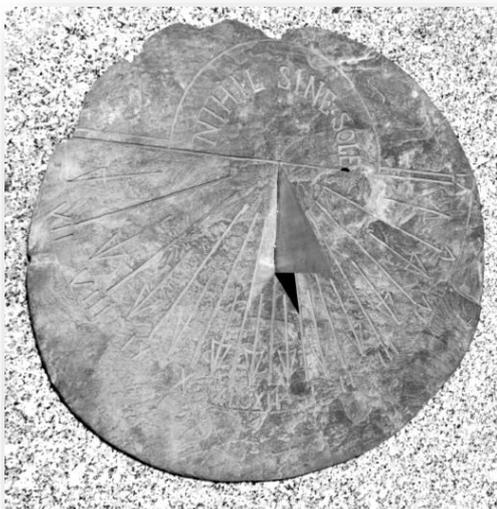
- ⇒ Réaliser une bathymétrie et un curage des lagunes,
- ⇒ Réaliser un diagnostic du réseau d'assainissement collectif pour réduire les eaux parasites,
- ⇒ Mettre en place le scénario 4 (traitement type SEPAL + un filtre rocheux en sortie de lagunage + marnage estival dans les lagunes) – Investissement de 120 000 € HT et exploitation annuelle de 13 669 €,
- ⇒ Mise en place d'une saulaie d'infiltration – Investissement de 85 000 € HT et exploitation annuelle de 1 000 €,

Pour la saulaie d'infiltration, il sera nécessaire d'acquérir une parcelle d'une superficie d'environ 4 000 m² en bout de lagune. Dinan agglomération a identifié 3 parcelles qui pourraient accueillir celle-ci.

Dinan agglomération et le bureau d'études vont enrichir cette proposition en accord avec l'Agence de l'Eau et de la DDTM 22.

Restauration du cadran solaire de l'église de LANDEBIA (août 2019/août 2021)

Sur la façade sud de l'église de Landébia, peu de personnes avaient aperçu le cadran solaire qui servait de repère quand les horloges et les montres n'existaient pas ou peu. Celui-ci avait subi les méfaits du temps mais il était relativement bien conservé. Monsieur Pierre LABAT, un amateur et connaisseur de cadrans solaires bretons, est venu à la rencontre de la municipalité et de l'association de sauvegarde du patrimoine pour leur faire découvrir ce trésor caché. Il était accompagné de Mr et Mme ROUXEL qui travaillent à la sauvegarde du patrimoine à SAINT POTAN.



En haut, la devise inscrite sur le cadran solaire de LANDEBIA

« NIHIL SINE SOLE » -- « sans le soleil je ne suis rien »

Au centre, le stylé qui était détruit a été remplacé par Mr LABAT

1^{ère} rencontre avec Monsieur Pierre LABAT le 16 août 2019

Tout d'abord, Mr Labat indique qu'il restaure les cadrans solaires sans corriger les éventuelles anomalies d'horaire par respect du travail des créateurs des cadrans solaires. Il suffit de savoir qu'il y a un delta possible entre l'heure indiquée et l'heure exacte.

Le cadran solaire de l'église de Landébia est un cadran solaire de type méridional orienté. En effet, il n'est pas appliqué directement sur le mur de l'église mais légèrement décalé sans doute pour corriger les données. Au milieu du cadran solaire, il manque le style (ou gnomon - triangle plein) du cadran qui permet de projeter une ombre et d'indiquer l'heure. Il faudrait en fabriquer un nouveau en laiton pour le replacer sur le cadran solaire. Ce style est fixé dans la rainure de la partie centrale avec 2 pattes de fixation. Pierre Labat va nous adresser une esquisse du cadran solaire afin que nous puissions prendre les cotes pour les pattes de fixation au cadran. Ce style pourrait être fabriqué par un bénévole ou par un artisan métallier ou ferronnier.

Le cadran est couvert de lichens et il nécessite un nettoyage. 2 solutions possibles :

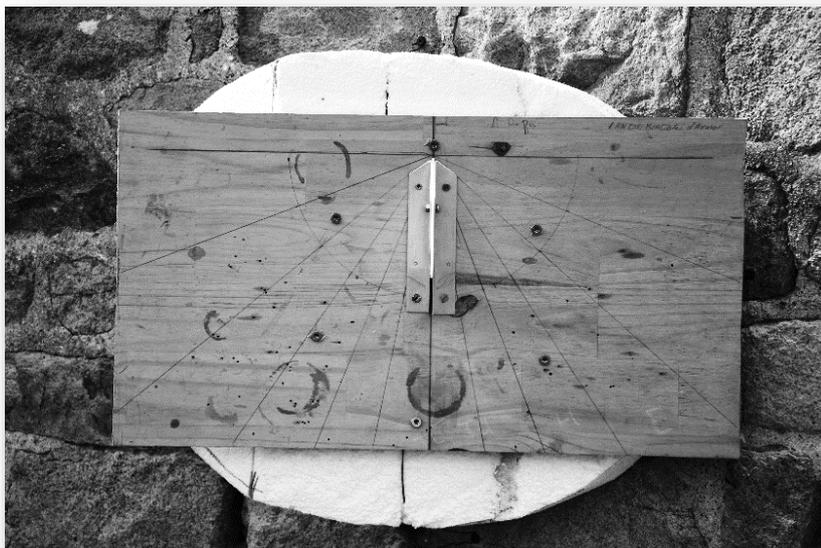
- ⇒ Démontez le cadran solaire en ardoise en enlevant les 4 pattes de fixation pour le nettoyer,
- ⇒ Le nettoyer sur place avec un produit spécifique (cette solution semble privilégiée pour éviter toute dégradation),

P Labat se propose de restaurer gratuitement le cadran solaire (hors pièce et produit). Après la restauration, il serait possible de mettre en valeur le nouveau cadran solaire au travers d'un article, d'une réception des travaux. Cela permettrait de mettre en valeur le travail bénévole effectué par Pierre Labat.

2^{ème} rencontre avec Monsieur Pierre LABAT le 20 juin 2020

Mr Pierre LABAT, passionné et restaurateur de cadrans solaires, est venu rencontrer la nouvelle municipalité et ramener le cadran solaire. Il a très minutieusement nettoyé ce cadran solaire datant du 18^{ème} siècle. Il a ensuite posé un nouveau style (ou gnomon) car l'ancien avait subi les méfaits du temps : l'ombre de cette pièce indique l'heure solaire.

Avant de le réinstaller sur le mur de l'église, il a construit un support et un cadran provisoire pour vérifier ses mesures. Christian Lagrené a été chargé de faire des photos à heure régulière pour contrôler que le cadran indique bien la bonne heure solaire.



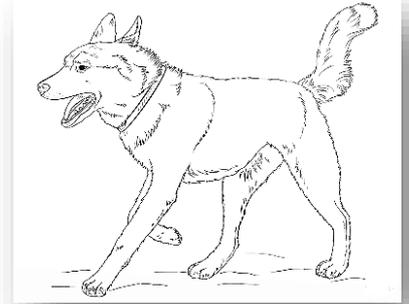
Ce travail de restauration, lancé à l'été 2019, devrait s'achever fin 2020. A noter que Mr Labat intervient à titre bénévole car il souhaite sauver ce patrimoine méconnu. Quand ce cadran solaire sera posé définitivement, il sera nécessaire de mettre en valeur celui-ci. La commune remercie très sincèrement Mr et Mme Labat pour leur travail.

3^{ème} rencontre avec Monsieur Pierre LABAT le 27 août 2021

Le délai pour la restauration a été plus long que prévu compte tenu du contexte sanitaire depuis mars 2020. Depuis le nettoyage du cadran solaire et les mesures effectuées, Monsieur LABAT a confectionné un nouveau support pour poser de nouveau le cadran solaire sur le mur de l'église. Il doit venir le vendredi 27 août 2021 installer le support sur le mur et fixer le cadran. Les habitants pourront donc à partir de cette date redécouvrir ce trésor communal restauré. La municipalité remercie très sincèrement Monsieur LABAT pour le travail effectué et pour son investissement personnel pour restaurer ce cadran solaire.

Chiens en divagation

Le maire a été saisi de plaintes par différents habitants de la commune à propos de chiens en divagation et de chiens qui fuguent. Elles émanent de divers quartiers de la commune. Comme il s'agit généralement de gros chiens, cela cause des frayeurs aux habitants. Le maire indique qu'il a déjà rencontré plusieurs propriétaires pour les sensibiliser à ce problème suite à une 1^{ère} plainte. En cas de récidive, il les convoquera à la mairie.



Les chiens dont les propriétaires sont inconnus seront signalés à Chenil service dans le cadre de la convention qui lie la commune avec ce prestataire.

Tous les propriétaires d'animaux doivent être bien conscients de la responsabilité qui leur incombe.

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr RICHENEUR et Mme LE HELLEY – 21 Rue des Moulins 22430 ERQUY	Maison individuelle	11 Rue du Clos Bignon
---	---------------------	-----------------------

Information des riverains de la voie ferrée

Maitrise de la végétation aux abords de la voie ferrée - Dinan - Lamballe

SNCF Réseau réalise des travaux d'entretien aux abords de la ligne Dinan - Lamballe. Ceux-ci se déroulent en semaine **du lundi soir au vendredi matin, de nuit, de 21h30 à 6H00.**

Du 30 août au 10 septembre 2021, le chantier se situera sur les communes de Lamballe, Quintenic, Plédéliac, Landébia, Pléven, Pluduno et Plancoët.

Cette opération consiste à maîtriser la végétation, afin d'éviter les chutes d'arbres et de branches sur la voie ferrée. Il s'agit pour SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, de garantir la sécurité et la régularité des trains et de protéger les installations ferroviaires (caténaires, signalisation, télécommunications etc...).

Ces travaux génèrent du bruit lié au fonctionnement des engins. Les riverains ne devraient être dérangés qu'entre 1 et 2 nuits, en fonction de l'avancement du chantier. Conscient des nuisances occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension.